



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°151 du jeudi 26 avril 2012

Mot du Maire :

Cette année encore le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts. Nous pourrons, grâce à une gestion rigoureuse et à la nouvelle dotation obtenue au terme de nos échanges avec l'Etat sur le parc éolien, réaliser de nombreux investissements. On peut retenir les travaux d'aménagement de la traverse de Ravaud, la fin de la reprise des tombes en état d'abandon, la numérotation des rues à Vadalle, le remplacement du parquet de la salle des fêtes, l'acquisition d'un nouveau tracteur et les études d'aménagement des bâtiments communaux (mairie, écoles, atelier communal et salle des fêtes) et de la voirie.

Budget 2012 :

Le budget 2012 a été voté en Conseil Municipal le mercredi 11 avril. Il s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

DEPENSES	471 673 €	RECETTES	471 673 €
Charges à caractère général	141 040	Produits Service	15 300
Charges de personnel	140 000	Impôts et Taxes	236 718
Autres charges	60 480	Dotation	119 254
Charges financières	22 153	Produit gestion Courante	35 600
Virement en investissement	108 000	Excédent 2011	60 801
		Atténuation de charges	4 000

Section Investissement

DEPENSES	537 628 €	RECETTES	537 628 €
Dép. opérations équipement	298 133	Subvention d'investissement	126 200
Emprunt et dettes assimilées	38 288	Recettes 2010 en attente de vers.	13 735
Dép. engagées en 2011	170 533	Excédent Fonct..capitalisé en 2010	187 471
Déficit 2011	30 674	Dotations, fonds divers	10 200
		Emprunts	36827
		Prêt relais FCTVA	54175
		Dépôts et cautionnement reçus	1 020
		Vir. de la sect. Fonctionnement	108 000

Nota : Le détail du budget peut-être consulté au secrétariat de mairie.

Subventions et participations :

Participations : SIVOS ATAV 24 600 € - SDEG 1 320 € - SDITEC 1 70 € - Syndicat Fourrière 250 €.

Subventions aux associations hors commune : ADMR (90 €) – RAZED (44 €) – Banque alimentaire 90 € – Cercle des jeunes de Montignac (90 €) – Donneurs de sang (90 €) – Association des Maires de Charente (209 €) – Société descourses de Montignac (75€) – APISAB (90 €) – FCOL (75 €).

Pour les subventions aux associations locales, je demande dès à présent aux président(e)s de me transmettre une demande accompagnée des budgets et pièces nécessaires pour l'attribution d'une subvention avant le 30 Juin 2012.

Cérémonie du 8 mai :

Le Conseil municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la commémoration de la Victoire de 1945 qui se déroulera : à **10h30** Dépôt de gerbes sur la stèle du monument Américain (Jauldes) puis sur la stèle du crash de l'avion US (Aussac-Vadalle). Ensuite à **11h15** Rassemblement à la croix d'Aussac suivi du dépôt de gerbes au monument aux morts.

Nous nous retrouverons tous ensuite au centre socioculturel pour le verre de l'amitié. Un repas sera servi par l'Amicale des Anciens Combattants. Pour ceux qui désirent s'inscrire au repas, veuillez téléphoner au 05.45.20.30.81 ou 05.45.37.59.04

Ascension :

Une messe sera célébrée à la Chapelle de Puymerle le jeudi 17 mai 2011 à 10h30.

le Comité des fêtes organise ce même jour son 9^{ème} bric à brac, (voir affichette jointe).

Course cycliste :

La course cycliste annuelle se déroulera le samedi 05 mai 2012 de 15 heures à 18 heures (voir plan ci-joint).

Pensez à respecter le sens de la course et à tenir vos animaux domestiques en dehors du parcours.

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé les lundis 30 avril et le 07 mai 2012.

Comptage de véhicules à Vadalle :

Un comptage routier, analyseur de vitesse a été installé devant la mairie sur la RD 15 du mardi 28 février au dimanche 04 mars 2012. Environ 1300 véhicules/jour ont été enregistrés pour une vitesse de pointe de 90 Km/h. 42% des véhicules dépassaient les 50 Km/h. Le détail du comptage est consultable en mairie.



C-C AUSSAC-VADALLE



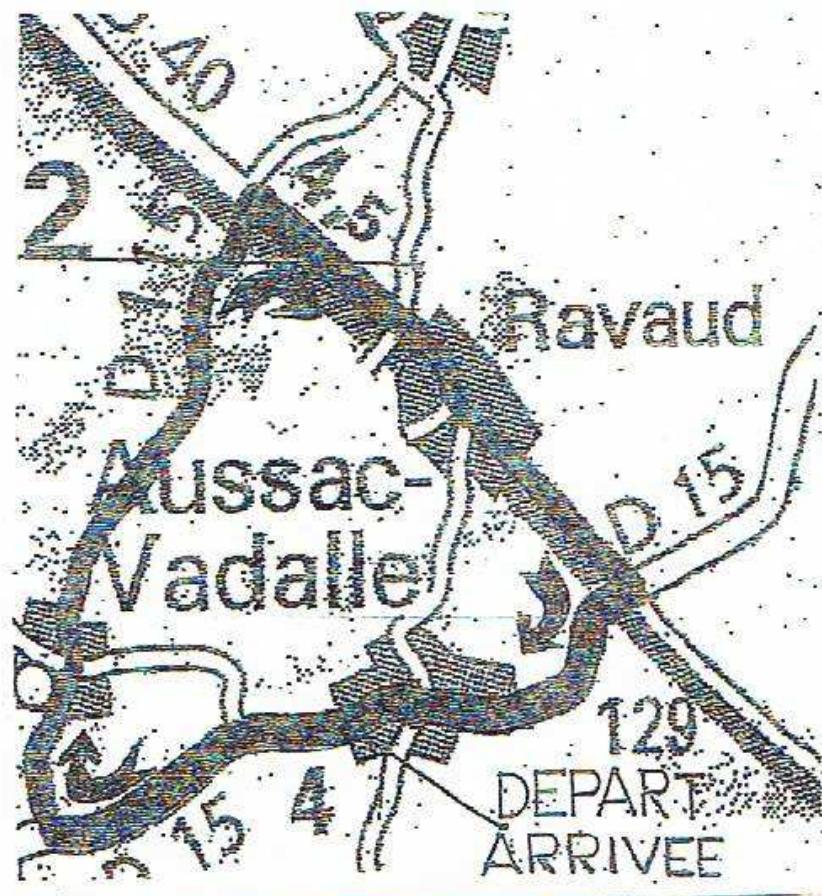
COURSE SUR ROUTE

UFOLEP

Samedi 5 Mai 2012

Cette manifestation se déroulera l'après midi sur un circuit de 9 Kms

Il est vivement recommandé aux riverains et habitants de la commune de veiller à la sécurité des participants, notamment en évitant la divagation des animaux et en respectant le sens de la circulation imposé par cette manifestation



Merci de votre compréhension